

MAIRIE 01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES PROCES-VERBAL Séance du 18 juillet 2023 A 20h00

Date de convocation: 13 juillet 2023

Présents: M. le Maire Nicolas SCHWEITZER

Mmes et Mrs Fanny BEREZIAT, Jean-Claude PRABEL, Laurent JANAUDY, Florent CALMET, Lucas PONCET, Magali ONCUL, Laetitia PIZZINI, Jennifer MOISSONNIER, Marie-Laure GAILLARD, Marie COMMARET, Pierre PERTUIZET et Monique FAVIER

Procuration: Cyrill JANAUDY à Laurent JANAUDY

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Laetitia PIZZINI, secrétaire de séance

Le conseil municipal, **réuni le 18 juillet 2023 à 20h00** en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation des comptes-rendus des réunions des mardis 6 et 27 juin 2023 à l'unanimité des présents

2023-044 Décision modificative n°1 - Travaux cimetière

M. le Maire informe qu'il convient de procéder à un virement de crédit pour le règlement des travaux au cimetière communal (construction de cavurnes et columbariums supplémentaires) pour un montant de 1 800.00 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

| Imputation | Nature | Montant |
|-----------------|--|----------|
| 21 / 2135 / 224 | Installations générales, agencements, aménagements des constructions | 1 800,00 |
| | Total | 1 800,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Imputation | Nature | Montant |
|-----------------|--|----------|
| 21 / 2158 / 229 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 1 800,00 |
| | Total | 1 800,00 |

2023-045 Salon de coiffure - Acceptation du don de mobilier

M. le Maire présente le courrier de Mme Gaelle VEGA, qui, à la suite de la cessation de son activité déclare faire don du mobilier restant dans le local commercial pour un montant approximatif de 1 400.00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de mobilier effectué par Mme Gaelle VEGA. Un inventaire détaillé sera prochainement établi.

2023-046 Salon de coiffure - Admission en non-valeur de la créance irrécouvrable

M. le Maire donne lecture du jugement du tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse en date du 21 juin 2023 prononçant la clôture de la procédure de rétablissement professionnel demandée par Mme Gaelle VEGA et l'effacement de l'intégralité des dettes de cette dernière, soit 1 913.45 €. M. le Maire présente également le solde de la créance de cette dernière enregistrée dans les comptes de la commune qui s'élève à 2 082.85 €, soit 169.40 € supplémentaires. Il informe le conseil municipal qu'il convient d'admettre la somme totale de la dette en non-valeur tout en distinguant la nature de la procédure :

Admission en non-valeur par décision de justice : 1 913.45 € Admission en non-valeur pour créance irrécouvrable : 169.40 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prononce l'admission en non-valeur de la créance de Mme Gaelle VEGA conformément au détail ci-dessus.

2023-047 <u>Décision modificative n°2 – Salon de coiffure – Admission en non-valeur de la</u> créance irrécouvrable

M. le Maire informe qu'il convient de procéder à un virement de crédit pour l'admission en non-valeur de la créance de Mme Gaelle VEGA. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

| Imputation | Nature | Montant |
|------------|--------------------------------|----------|
| 65 / 6541 | Créances admises en non-valeur | 169,40 |
| 65 / 6542 | Créances éteintes | 1 913,45 |
| | Total | 2 082,85 |

CREDITS A REDUIRE

| Imputation | Nature | Montant |
|-------------|---|----------|
| 011 / 60612 | Energie - Electricité | 1 913,45 |
| 68 / 681 | Dot. Amortissements et Provisions. Charges de fonctionnement | 169,40 |
| | Total | 2 082,85 |

2023-048 Tarifs restaurant scolaire et garderie au 1^{er} septembre 2023

Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, présente le compte-rendu de la dernière commission école-cantine. Considérant l'importante augmentation du déficit du service de cantine scolaire expliqué notamment par l'inflation, l'augmentation des coûts des matières premières et la revalorisation des salaires, la commission propose une augmentation des tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023/2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, fixe les nouveaux tarifs tels qu'ils suivent à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Repas enfant : 4.35 € - Repas adulte : 6.45 € - Garderie périscolaire matin ou soir : 2.70 € Repas « hors délai – Dépannage » : 6.50 €.

2023-049 Programme voirie 2023

Monsieur Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente l'offre reçue par l'entreprise TP JC BONNEFOY. Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la proposition de la commission et accepte le devis de l'entreprise TP JC BONNEFOY pour un montant de 37 134.40 € HT, soit 44 561.28 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 225 « Programme voirie 2023 ».

2023-050 <u>Démission 4ème adjointe – Révision des délégations du Maire aux Adjoints</u>

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de Mme Sylvie JAMBOR de ses fonctions de 4^{ème} adjointe, le conseil municipal, lors de sa réunion du 27 juin dernier a décidé de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 3. De ce fait, M. le Maire informe qu'il convient de réviser l'attribution des délégations du Maire à ces 3 adjoints. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les délégations suivantes par adjoints :

- <u>1^{ère} adjointe</u>: Finances et budget Ecole Cantine Garderie Bibliothèque, culture et loisirs Action sociale Bulletin Site internet Gestion des salles et cérémonie.
- <u>2^{ème} adjoint</u>: Voirie Réseaux Matériel roulant et accessoires Cimetière Réserves foncières Affaires agricoles DECI Fleurissement.
- <u>3^{ème} adjoint</u>: Bâtiments Sécurité Accessibilité Urbanisme Gestion des locations communales.

2023-051 Personnel communal - Organisation du temps partiel

A la suite d'une demande d'un agent de la commune, M. le Maire informe qu'il convient de délibérer sur l'organisation du temps partiel. (Autorisation de droit et sur validation du supérieur hiérarchique). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la délibération sur l'organisation du temps partiel au sein de la collectivité.

<u>Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Action sociale - Bulletin – Site internet - Gestion des salles et cérémonie</u>

<u>Personnel communal</u>: Mme Magali SOLANO est engagée pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre pour un contrat annualisé de 10/35 aux services scolaires.

<u>Services périscolaires</u>: Présentation du règlement intérieur pour l'année scolaire 2023/2024. Dans le but d'optimiser la gestion des effectifs, l'inscription au service de garderie périscolaire sera désormais obligatoire sur l'espace famille au moins 48 heures à l'avance.

<u>Ecole</u>: Au vu de l'augmentation des effectifs, l'ouverture d'une 4^{ème} classe sera effective à compter du 1^{er} septembre 2023 avec la répartition suivante des niveaux scolaires:

1^{ère} classe: Petite section – Moyenne section

2^{ème} classe: Grande section – CP

3^{ème} classe : CE1 – CE2

4^{ème} classe : CM1 – CM2.

L'aménagement des salles est en cours pour accueillir l'ensemble des élèves à la rentrée prochaine.

Bibliothèque: Fermeture du service durant le mois d'août.

<u>Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement</u>

<u>DECI</u>: Installation et remplissage des poches réserves incendie effectués aux 3 zones d'implantation prévues : route de la Bascule – route de la Verne et chemin de Rouboz. Réunion de travail de la commission le lundi 24 juillet à 20h00.

<u>Cimetière</u>: Compte-rendu de la réunion de travail de la commission du 19 juin 2023 relative au projet de réfection de la zone de tri actuelle.

<u>Lotissement le Mollard</u>: A la suite de la tempête de vent qui a eu lieu le samedi 15 juillet, une demande d'entretien des arbres (élagage) a été faite auprès des services communaux. Une demande de devis sera faite pour une intervention dans les meilleurs délais.

<u>Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales</u>

Ecole – Construction d'un préau : Compte-rendu de l'avancement des travaux.

Clocher de l'église: Lors du contrôle annuel des cloches, il a été constaté qu'une poutre de maintien encastrée (structure porteuse de l'ensemble des cloches) était en très mauvais état, pouvant ainsi provoquer un affaissement complet de la structure. De gros travaux sont aujourd'hui à prévoir afin de remplacer la structure porteuse avec une prévision budgétaire de l'ordre de 30 000.00 € à 40 000.00 €. Selon les conseils du technicien, à des fins de sécurité et pour éviter tout balancement trop important pour la structure endommagée, la décision a été prise de couper la cloche du glas pour une durée indéterminée.

<u>Révision de la carte communale</u>: L'enquête publique aura lieu du vendredi 1^{er} septembre au lundi 2 octobre 2023 inclus. Monsieur André CANARD, commissaire enquêteur tiendra des permanences aux dates suivantes:

Le vendredi 1^{er} septembre de 10h00 à 12h30 Le samedi 16 septembre de 9h00 à 11h30 Le lundi 2 octobre de 16h00 à 18h00

Le procès-verbal de synthèse sera rendu le lundi 9 octobre et le rapport, ses conclusions et ses avis motivés seront transmis pour le 4 novembre prochain.

Date du prochain conseil municipal le mardi 12 septembre 2023 à 20h00

Congés annuels : Le secrétariat de mairie sera fermé du 7 au 30 août 2023 Réouverture le vendredi 1^{er} septembre à 9h00

Le/la secrétaire de séance

Mme Laetitia PIZZINI

M. le Maire,

Nicolas SCHWEITZER